

ASSEMBLÉE NATIONALE

L'INTÉRÊT DES ENFANTS - (N° 1085)

N° AS17

AMENDEMENT

présenté par

Mme Santiago, Mme Hadizadeh, Mme Runel, M. Aviragnet, Mme Bellay, M. Califer,
Mme Dombre Coste, Mme Froger, Mme Godard, M. Guedj, M. Houlié, M. Simion et les membres
du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 4

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
